



22 JUL. 2005

PREFECTURE DE L'ALLIER



**Direction départementale
de l'agriculture et de la forêt de l'Allier**

Service Gestion de l'Espace

Rue Aristide Briand
B.P. 112
03403 Yzeure Cedex

Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher FR8301012

Le Comité de Pilotage du site Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher s'est réuni le mardi 7 juin 2005 à la salle communale de LIGNEROLLES sous la présidence de Monsieur SILHOL, sous-préfet de MONTLUCON.

Etaient présents :

- M. SILHOL, sous-préfet
- M. LEGAY, secrétaire général de la sous-préfecture
- Mme SCHURCH, maire de Lignerolles
- M. MARTINET, Chambre d'Agriculture et UDSEA
- M. BOIROT, FDC Allier
- Mme DEFFNER, ETARF
- M. MOLLAIRE, président UPB, accompagné de M. ANDRE, vice-président et de M. KUSTELAK
- M. GRENIER, président SIAEP Huriel, accompagné de Mme. SIMON
- M. RIVIERE, ONF Limousin
- M. BENTI, amis de la vallée du Haut Cher
- M. PINTON, maire de Sainte Thérance
- Mme GAUMET, Communauté de Communes de Marcillat
- M. AUGER, maire de Saint Genest
- M. BAJARD, mairie de Montluçon, ingénieur Environnement
- M. RENOUX, Comité de développement de la Vallée du Haut Cher
- M. DUCHIER, adjoint au maire de La Petite Marche
- M. TEIXEIRA, EDF Exploitant Rochebut le Prat
- M. LECUNA, EDF-GDF Loire Ardèche
- Mme GAGNIERE, maire de Mazirat
- M. GUERINGER, DIREN Auvergne
- M. AMOSSE, adjoint au maire de Lignerolles
- M. PIERRE, Fédération de Pêche
- Mme GAGNEPAIN, administratrice CSA, accompagnée de Mlle. WICHROFF
- M. PESTY, DDAF de l'Allier, accompagné de M. FAVREL

Etaient excusés :

- M. BARRAUX, sénateur-maire de Marcillat en Combraille
- M. DUGLERY, maire de Montluçon
- M. MOURGUES, DDE
- DIREN Limousin
- M. DERIOT, président du conseil général de l'Allier
- M. PELISSIER, DDJS

M. le sous-préfet ouvre la séance en remerciant les membres du comité de pilotage de leur présence et présente l'ordre du jour :

- présentation de la structure animatrice,
- son rôle dans la gestion du site,
- rappel du contenu du DOCOB,
- prévisionnel des actions 2005,
- questions diverses.

La parole est donnée à Mme GAGNEPAIN, administratrice du CSA, qui présente l'association Loi 1901 et ses différentes missions.

Mlle WICHROFF, chargée de mission au CSA, poursuit en exposant le contenu du Document d'Objectifs (DOCOB) et détaille le diagnostic naturel et socio-économique du site Natura 2000. Durant cet exposé, les membres du comité de pilotage sont invités à intervenir afin d'apporter des précisions ou des objections par rapport à l'exposé.

M. MOLAIRE précise le classement en première ou en deuxième catégorie des différents tronçons du Cher concernés par le site Natura 2000 et souligne l'importance de cette distinction par rapport à la réglementation de la pêche.

Il poursuit son intervention en exposant l'important problème de pollution de l'eau occasionné par le Syndicat de Production des Eaux du Cher (SPEC). Il précise dans son argumentaire qu'en 1998, la population piscicole était estimée à 285 kg/ha et qu'elle n'est plus aujourd'hui que de 167 grammes/ha. La pollution avérée du SPEC gagne 300 mètres par an sur le cours d'eau.

M. GRENIER, en sa qualité de président du SIAEP d'Huriel, précise que des actions sont engagées afin de réduire ces pollutions.

Sont ensuite évoquées les solutions de la création du barrage de Chambonchard et la solution alternative de la surélévation du barrage de Rochebut.

M. le sous-préfet recadre le débat et demande au représentant d'EDF, gérant du barrage de Rochebut et Le Prat quelles sont les actions engagées pour améliorer la qualité de l'eau. Celui-ci répond qu'une visite technique des ouvrages est programmée pour cette année mais qu'il n'y a pas de vidange prévue pour le moment.

Le débat se poursuit sur la qualité de l'eau et M. le sous-préfet souligne qu'une action est conduite sur le site de l'ancienne mine d'or.

Le représentant d'EDF a connaissance du problème d'eutrophisation des eaux dû à la présence des barrages sur le Cher mais tient à souligner l'importance du rôle de régulation du débit du cours d'eau et en particulier le soutien du débit d'étiage.

Ce dernier s'interroge sur la prise en compte des observations envoyées comme convenu à l'opérateur du DOCOB (bureau d'études Mosaïque environnement) lors de sa validation pendant le dernier comité de pilotage.

Le représentant de la DDAF de l'Allier prend note de cette remarque et va se rapprocher du bureau d'études afin de vérifier la prise en compte de ces remarques dans le document final et la transmission effective du document corrigé. Il tiendra au courant la structure animatrice avant que celle-ci ne diffuse le DOCOB dans les mairies et aux différents partenaires.

Le CSA continue son exposé en précisant ses rôles et ses missions en tant que structure animatrice du site Natura 2000.

Mme le maire de Lignerolles fait part, dans un premier temps, de ses difficultés à travailler avec le CSA sur des projets de développement local du fait de la méconnaissance du rôle exact de la structure animatrice. Cependant, un projet d'aménagement de chemin d'accès aux berges du Cher a pu être mené à bien en conciliant développement touristique et environnement.

M. le sous-préfet et le représentant de la DDAF insistent sur le fait que la structure animatrice a un rôle de conseiller technique des agents du territoire et qu'elle ne se substitue en rien à l'avis à valeur légale des services de l'Etat. Ceux-ci jugent de la pertinence des remarques de la structure animatrice au regard de la directive Habitats et de la protection de l'environnement.

Le CSA présente ensuite le programme des actions 2005 (cf P.J.).

M. le maire de Saint Genest évoque le problème d'échelle de la cartographie du site.

Le représentant de la DDAF précise que la cartographie au 1/25000ème est suffisante pour une appréhension globale du site et que la structure animatrice peut se rendre sur le terrain en cas de problèmes de limites liés à un projet précis.

Le représentant de la DIREN ajoute qu'une cartographie des parties agricoles des sites Natura 2000 sera réalisée en 2005 afin de pouvoir mettre en place, dans de bonnes conditions, la conditionnalité des aides au titre des directives Habitats et Oiseaux.

Plusieurs personnes s'interrogent sur la possibilité d'intervenir (coupe de bois, projet d'aménagement...) dans un site Natura 2000.

Le représentant de la DDAF insiste sur le fait que la mise en place du réseau Natura 2000 conformément aux directives Habitats et Oiseaux doit se faire en tenant compte des activités socio-économiques et culturelles du territoire. Environnement et aménagement du territoire doivent être conciliés.

M. le sous-préfet insiste sur la nécessaire concertation entre les différents acteurs pour la valorisation du site et la protection de l'environnement.

M. le sous-préfet exprime enfin le souhait que la plaquette de communication du site s'adresse, dans un premier temps, prioritairement à la population locale afin que ceux-ci se sentent impliqués dans ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur SILHOL lève la séance après avoir remercié l'ensemble des participants.

Le sous-préfet de Montluçon


Roger SILHOL

PJ : Mise en œuvre en 2005

Mise en œuvre en 2005

Animation du Site des « Gorges du Haut-Cher »

Th.1 Animation, communication, information et formation

Organisation du Comité de Suivi

Reproduction et diffusion du DOCOB

Réalisation d'une Plaquette de
présentation du site Natura 2000

Mise en œuvre en 2005

Animation du Site des « Gorges du Haut-Cher »

Th.2 Actions de coordination des procédures et réglementation

Coordination des politiques de
l'État

Compatibilité des documents
d'urbanisme

Évaluation des incidences des
projets

Concertation / Réponse aux
sollicitations de l'ensemble des
acteurs ayant compétences sur le
site

Mise en œuvre en 2005

Animation du Site des « Gorges du Haut-Cher »

Th.3 Actions liées à la fréquentation touristique et de loisirs

Compatibilité des projets de développement touristique

Maîtriser la fréquentation en bordure du Cher et sur les Côtes de Nerdres

Sensibilisation et valorisation pédagogique

Concertation / Réponse aux sollicitations de l'ensemble des acteurs ayant compétences sur le site

Mise en œuvre en 2005

Animation du Site des « Gorges du Haut-Cher »

Th.5 Actions de gestion des milieux naturels

Gestion des milieux sur les Côtes
de Nerdres
Étude de faisabilité

Gestion des milieux en bordure
du Cher
Préservation et entretien
raisonné des berges

Concertation / Réponse aux
solicitations de l'ensemble des
acteurs ayant compétences sur le
site